



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 463-2026 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE ET LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

Adoption du règlement 463-2026 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2026.

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 5 janvier 2026, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 463-2026 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1er janvier 2026.

Donné à Saint-Joachim, ce 6^e jour du mois de janvier 2026.



Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 6 janvier 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de janvier 2026.



Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier